

Communiqué de presse du 7 février 2013

Utilisation judicieuse des sols et simplification des autorisations pour les installations solaires – **Swissolar et l'A EE disent OUI à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire**

L'Association suisse des professionnels de l'énergie solaire Swissolar et l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique A EE approuvent la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Le peuple suisse aura l'opportunité, le 3 mars 2013, de mettre un frein au mitage du territoire par des moyens mesurés et réalistes. Le texte révisé prévoit en outre une simplification de la pratique d'autorisation pour la construction d'installations solaires.

Swissolar et l'A EE se prononcent en faveur de la révision de la loi, qui vise à améliorer l'usage des sols. Les zones déjà construites seront mieux exploitées, grâce notamment à l'article 18a, qui prévoit une pratique d'autorisation simplifiée pour les installations d'énergie solaire. «La nouvelle loi entend relever le défi consistant à utiliser les réserves de terrains et les zones d'habitation plus efficacement – et à produire de l'énergie via des installations solaires», explique Stefan Batzli, directeur de l'A EE.

Installations solaires : procédures simplifiées

A l'avenir, plus aucune autorisation de construire ne sera nécessaire pour les installations solaires raisonnables. «En simplifiant la bureaucratie, nous faisons un petit pas supplémentaire en direction du tournant énergétique. Les installateurs suisses mettant un point d'honneur à intégrer les dispositifs avec le plus grand soin, nous satisferons également à la préservation du paysage», affirme David Stichelberger, directeur de Swissolar. Les installations situées sur des monuments naturels et culturels d'importance cantonale ou nationale devront cependant toujours encore obtenir une autorisation. Les cantons pourront par ailleurs définir des zones avec autorisation obligatoire, mais le refus systématique des autorisations dans les centres des localités, ce qui est aujourd'hui trop souvent le cas, ne sera plus possible.

Exploitation optimale des surfaces de toiture dans les zones d'habitation

D'ici 2025, le photovoltaïque devrait permettre de produire 20% du courant consommé en Suisse. Et les installations solaires thermiques pourront couvrir un cinquième des besoins de chaleur des bâtiments d'habitation d'ici 2035. En Suisse, il existe suffisamment de surfaces de toiture pour réaliser les objectifs de Swissolar en matière de production d'énergie solaire. Les installations isolées ne seront ainsi nécessaires que dans des cas exceptionnels, la pertinence de tels projets devant être évaluée au cas par cas. «Si le rendement énergétique et l'empiètement sur la nature sont mesurés, une installation isolée pourra s'avérer judicieuse», explique M. Stichelberger.

A propos de Swissolar

Swissolar défend l'intérêt de ses membres vis-à-vis du grand public, des milieux politiques et des autorités régulatrices. Ils sont plus de 400 aujourd'hui, ce qui représente près de 10 000 emplois pour la branche de l'énergie solaire. Swissolar s'engage pour une croissance rapide de l'utilisation de l'énergie solaire en Suisse. Celle-ci est affectée à la production d'électricité, au chauffage de bâtiments ainsi qu'à la préparation d'eau chaude sanitaire. La première pierre pour la constitution de l'Association a été posée en 1978, ce qui fait de Swissolar une des plus anciennes organisations solaires du monde.

Le soleil fournit chaque année 220 fois plus d'énergie que nous n'en utilisons. Swissolar s'engage pour un tournant énergétique en faveur d'un approvisionnement sans recours aux agents fossiles ou nucléaires. En tant que porte-parole de la branche, Swissolar fixe des objectifs ambitieux mais réalistes pour que le développement de l'énergie solaire en Suisse atteigne 20% d'électricité solaire en 2025 (12 m² de surface de panneaux solaires par habitant) et 20% de chaleur solaire dans l'habitat en 2035 (2 m² de capteurs par habitant).

www.swissolar.ch

A propos de l'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, A EE

L'Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique A EE s'engage aux niveaux fédéral, cantonal et communal – mais aussi au-delà des frontières – en faveur d'orientations de politique énergétique respectueuses des considérations climatiques, sociales et économiques. Parmi ses priorités, on compte la promotion de nombreux agents énergétiques – énergie solaire, bois et biomasse, chaleur ambiante (à l'aide de pompes à chaleur), force hydraulique, éolien et géothermie –, mais aussi l'assainissement énergétique global des bâtiments et des installations ainsi que l'exploitation rationnelle de l'énergie afin d'accroître l'efficacité dans les domaines de l'économie et de la mobilité.

En tant qu'organisation faîtière, l'A EE défend les intérêts des entreprises qui jettent les bases d'une vie et d'une économie durables grâce à des solutions énergétiques efficaces et innovantes. En effet, seules les firmes qui disposent d'une marge de manœuvre suffisante sont en mesure de fournir des prestations leur permettant de s'imposer sur le marché mondial et de générer ainsi qualité de vie, bien-être et emplois. L'A EE accomplit en outre une mission d'information auprès du public et des décideurs, comble les lacunes et élimine les réserves, noue des relations et favorise le dialogue entre les acteurs de la politique énergétique, et ce, toujours de manière pragmatique, équitable et non partisane.

www.aee.ch

Renseignements complémentaires:

David Stickerberger, directeur de Swissolar <stickerberger@swissolar.ch> 079 323 18 68

Stefan Batzli, directeur de l'A EE, <stefan.batzli@aee.ch> 079 420 46 66.